

## Edito

Mais quelle mouche a donc piqué les directions des Agences Distribution ? En octobre 2020, elles proposaient un projet d'accompagnement dans le cadre des opérations coups de balai des boutiques 2020, soit pour les salarié-es de Deauville, Pontivy, Saint Sébastien et Alençon. Accord que Sud n'avait pas signé, car il était moins disant que précédemment. Après un échange réservé aux seuls syndicats signataires le 12 février, la direction proposait un avenant de prolongation pour les fermetures de boutiques de 2021. La CFE et la CFDT ont de nouveau signé, autant dire un blanc seing donné dans un cadre de fermeture successive sans précédent ! Comme si toutes les fermetures de boutiques pouvaient être traitées de la même façon, comme celle de Bourges avec la première agence Orange maison mère à plus de 100 km imposant une reconversion dans une autre unité, ou des déplacements ahurissants. Que ce soient les élu-es qui signalent des situations à risque ou des salarié-es, comme ce fut le cas dernièrement pour la boutique de Orléans Châtelet, quelles ont été les mesures concrètes et efficaces mises en œuvre par la direction ? En particulier quand ceux-ci sont connus ? Rien de bien probant à nos yeux ni sur le plan curatif ni sur le plan préventif. La délégation SUD exige que la direction protège les salariés avant qu'une telle situation ne se reproduise. Il davantage de moyens dans les boutiques pour que les salarié-es travaillent dans de bonnes conditions avec des effectifs à la hauteur des besoins.

## Ouvertures dominicales des boutiques en 2021

La délégation SUD du CSEE a réaffirmé son opposition aux ouvertures des boutiques les dimanches et jours fériés.

Le constat est qu'il y a de plus en plus d'ouvertures sur des dimanches : 8 en prévision sur 2021 !! Cette inflation du nombre de dimanches potentiellement travaillés impacte négativement l'équilibre vie pro/vie perso de nos collègues en boutique. Nous refusons la banalisation du travail du dimanche et des fériés.

Il y a suffisamment d'autres jours pour le commerce. Ces journées de repos doivent être préservées pour toutes et tous.

La délégation SUD réaffirme que ce travail dominical ou lors d'un férié perturbe fortement le bon fonctionnement des boutiques les autres jours de la semaine. Les effectifs dans les boutiques sont tellement étriés que les salarié-es volontaires ont les pires difficultés pour récupérer le jour de repos légal sans pénaliser un-e collègue.

Enfin, par son implication sur le terrain et aux dires de nombreux conseillers-ères, la délégation SUD constate que de plus en plus de pressions sont exercées sur les conseiller.es pour forcer le volontariat. Nous réaffirmons ici notre exigence du respect de ce principe, c'est-à-dire d'agir sans quelconque contrainte ou menace.

## Fermetures des boutiques de Rennes Opéra et de Bourges

La délégation Sud l'a encore rappelé, elle est contre tout projet de fermeture/transfert de boutiques Orange réseau propriétaire, que ce soit Rennes ou une autre ville. C'est encore plus vrai concernant la ville de Bourges, préfecture d'un département qui, semble-t-il, ne vaut malheureusement pas « Cher » aux yeux de la direction. Pourtant, avec ses 64 668 habitants en 2018, il s'agit de la commune la plus peuplée du département et la troisième commune la plus peuplée de la région Centre-Val de Loire, après Tours et Orléans, et devant Blois, Châteauroux et Chartres.

Après Vierzon en 2017, une boutique Orange disparaît du territoire et la boutique la plus proche se situerait désormais à Châteauroux à 102 km. Dire qu'en temps normal, la population souhaite des boutiques de proximité ! C'est encore plus vrai en période de crise sanitaire.

Nous réaffirmons la nécessité de l'accompagnement de la clientèle et ce n'est pas en supprimant des structures d'accueil de proximité que l'entreprise y parviendra, bien au contraire.

***La délégation SUD réaffirme qu'elle ne peut adhérer à ces types de projet. Ces fermetures impactent défavorablement la vie des client.es et celle des salarié-es concerné-es.***

## La crise sanitaire : retour sur site ou retour vers le futur

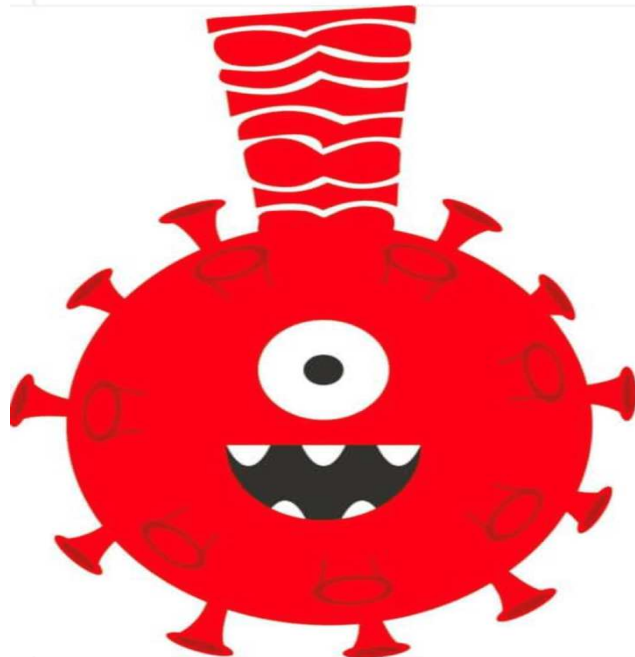
Le nombre de cas de covid avérés sur la DOGO est en forte diminution depuis le début de l'année 2021 puisque seulement 15 cas ont été recensés en janvier et aucun dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de février. Un autre chiffre plus alarmant concerne les personnes en souffrance psychosociale. Elles seraient 26 en janvier sur la DOGO sans parler de celles non identifiées ! Le suivi de ces personnes en grande détresse doit être une priorité de l'entreprise, avec notamment la possibilité d'un retour sur site de plusieurs jours par semaine

Depuis le 2 février, les salarié-es qui le souhaitent peuvent revenir sur leurs lieux de travail un jour par semaine. On peut néanmoins s'interroger sur les écarts constatés entre les différentes unités de la DOGO. Sur certains sites (Nantes Gaudinière, Rennes Orange Avenue ou encore Tours 2 Lions...), les salarié-es de l'A2P sont plusieurs à travailler dans le respect de la jauge de 45% d'occupation alors que sur ces mêmes sites les salarié-es des autres unités comme l'AEOA ou le SCOO sont quasiment absent.es... Pourquoi une telle disparité ?

Lors de la 1<sup>ère</sup> semaine de février, 200 personnes sont revenues 1 jour par semaine sur site. Elles étaient 500 la 2<sup>ème</sup> semaine de février, ce qui fait à peine 6% des effectifs de la DOGO ! Le faible nombre de retours sur site s'explique notamment par des contraintes de déjeuner le midi. Pas de restauration collective, réfectoires ou salles dédiées à la restauration pas suffisamment nettoyées ou désinfectées, distanciation dans des espaces trop petits impossible à respecter... Ces conditions n'incitent pas grand monde à revenir sur les lieux de travail !

Les élu-es SUD ont également demandé qu'Orange passe des conventions avec les CCI pour que les technicien-nes en UI puissent déjeuner dans les restaurants ouverts par dérogation pour le personnel du BTP et les routiers... La direction refuse ces conventions au motif de conditions sanitaires insuffisantes dans ces restaurants. Par contre, manger dans les voitures par des températures hivernales, ou ne pas pouvoir accéder à des sanitaires souvent hors services ou démontés dans les sites techniques ne semble pas déranger l'entreprise ! Les élu-es SUD ont à plusieurs reprises alerté la direction sur la mise en conformité des points d'eau et sanitaires dans les classes 4. L'inspection du travail avait fait également des observations sur ces points d'eau lors du droit d'alerte déposé au printemps 2020. Nous déplorons que la situation n'ait pas évolué un an après !

C'est scandaleux, qui plus est après une semaine de l'égalité professionnelle où la direction prétend faire des efforts importants pour la féminisation des métiers techniques !



Les conditions de travail dans les boutiques restées ouvertes font aussi l'objet de multiples interventions des élu-es SUD en CSSCT comme au CSE sans qu'elles soient sérieusement prises en compte. Les remontées terrains témoignent du non-respect des distanciations sociales, de l'absence de réponse ou des réponses contradictoires sur le nombre de postes de travail conformes au protocole des boutiques, des opérations de nettoyage et de désinfection pas toujours optimales... Le climat anxigène en boutique est particulièrement alarmant, sans oublier les incivilités qui ne font qu'aggraver la situation ! Les client.es et les conseiller.es en boutique ne sont pas responsables de la politique de désengagement d'Orange en matière de relations commerciales et de qualité de service !

Les médecins du travail ont récemment eu l'autorisation d'organisation la vaccination au sein des entreprises. Orange va donc lancer une campagne de communication auprès des salarié-es. Les opérations de vaccination se feraient uniquement par des médecins volontaires pour les salarié-es prioritaires (âges et comorbidités) et volontaires. Cette opération est stoppée pour le moment suite aux décisions gouvernementales. Espérons juste que cette décision ne se cantonne pas à une simple campagne de communication d'Orange !

### Elu-es SUD

Titulaires : Michel Nicolas, Cécile Mandart, Loïc Gras, Isabelle Daniel, Dominique Petit, Marina Delentaigne, Yannick Rouxel, Virginie Fassa, Olivier Martinet et Nicolas Savaton

Suppléant-es : Laurence Delen, Stéphane Barry, Catherine Vardon, Julien Daumoin, Catherine Denferd, Olivier Carfantan, Martine Levacher, Philippe Couvé, Isabelle Noyeau et Fabien Corbière **Représentant Syndical : Laurent Le Deunf**